

Monter, réceptionner, vérifier, utiliser et réaliser la maintenance des échafaudages de pied et monter, vérifier, utiliser des échafaudages roulants

Les documents Organismes habilités à dispenser les formations Échafaudages de pied et Échafaudages roulants mis à jour sont disponibles sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>
Positiv' Formation est titulaire d'une habilitation « Échafaudage de pied »
n°H34743/2019/Echafaudage de pied - R408-1/O/13 et d'une habilitation « Échafaudage roulant »
n°H34740/2019/Echafaudage roulant - R457-1/O/13 délivrées par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS

Objectifs

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès,
- Potence, poulie à cliquets et corde de levage

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation.
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de montage/démontage (2) d'éléments de l'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.

(2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Public Visé

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 m) conformément à la notice technique du fabricant pour réaliser les travaux de leur propre activité et utiliser cet échafaudage.

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner (1) une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Pré Requis

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges ...).
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail.
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.
- Maîtriser les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans.

Objectifs pédagogiques

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Méthodes et moyens pédagogiques

Pédagogie : en salle, exposés, travail en groupe, cas concrets. Applications pratiques sur chantier école. Montage, vérification journalière, utilisation et démontage de deux échafaudages de pied. Montage, vérifications réglementaires, utilisation et démontage de deux échafaudages roulants. Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique. La partie théorique représente 30 à 50 % du temps total de la formation. La partie pratique représente 50 à 70 % du temps total de la formation et est réalisée sur la plateforme pédagogique.

Matériel utilisé : 2 échafaudages de pied (préfabriqué à cadre et préfabriqué multidirectionnel) – 1 extractomètre. 2 échafaudages roulants

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur certifié "Formateur Échafaudages de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS".

Méthodes et modalités d'évaluation

Les évaluations sont effectuées en continu pendant toute la durée de la formation. Questionnement oraux, questionnaire à choix multiples, observation pendant la partie pratique avec grille d'évaluation pratique et utilisation de l'outil TUTOPREV BTP. A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (évaluation des connaissances et savoir-faire selon les grilles conformes au document de référence l'AMRP/INRS), l'organisme de formation leur délivre un certificat et une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'Accessibilité

Sur demande auprès du référent handicap, par mail à handicap@positivformation.com

Durée

35.00 Heures
5 Jours

Effectif

3 minimum - 8 maximum

Parcours pédagogique

LES ENJEUX DE LA PREVENTION

LES RÔLES ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS LA PREVENTION DES RISQUES

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer-rendre compte

LES DIFFERENTS TYPES D'ECHAFAUDAGES ET LEUR DOMAINE D'UTILISATION L'EXPLOITATION DE LA NOTICE DU FABRICANT

LE CADRE REGLEMENTAIRE DES VERIFICATIONS DES ECHAFAUDAGES ET LES RESPONSABILITES QUI EN DECOULENT

LA PREPARATION DU MONTAGE

LE MONTAGE ET LE DEMONTAGE EN SECURITE D'UNE STRUCTURE SIMPLE D'ECHAFAUDAGE DE PIED

LES REGLES D'UTILISATION D'UN ECHAFAUDAGE FIXE EN SECURITE

LA VERIFICATION JOURNALIERE (EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION) DE L'ECHAFAUDAGE DE PIED

L'EXAMEN D'ADEQUATION

L'EXAMEN DE MONTAGE ET D'INSTALLATION DE L'ECHAFAUDAGE ET/OU RECEPTIONNER L'ECHAFAUDAGE AVANT UTILISATION

L'EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION (APPROFONDI LE CAS ECHEANT) DE L'ECHAFAUDAGE ET/OU ASSURER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES

LE COMPTE RENDU/PROCES-VERBAL DE RECEPTION

LE MONTAGE ET LE DEMONTAGE EN SECURITE D'UN ECHAFAUDAGE ROULANT L'EXAMEN D'ADEQUATION

L'EXAMEN DE MONTAGE ET D'INSTALLATION DE L'ECHAFAUDAGE ROULANT LA VERIFICATION JOURNALIERE (EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION) DE

L'ECHAFAUDAGE ROULANT

LE COMPTE REDNU DE VERIFICATION DE L'ECHAFAUDAGE ROULANT

LES REGLES D'UTILISATION EN SECURITE D'UN ECHAFAUDAGE ROULANT